



PROJET D'INTERCONNEXION

octobre 2019



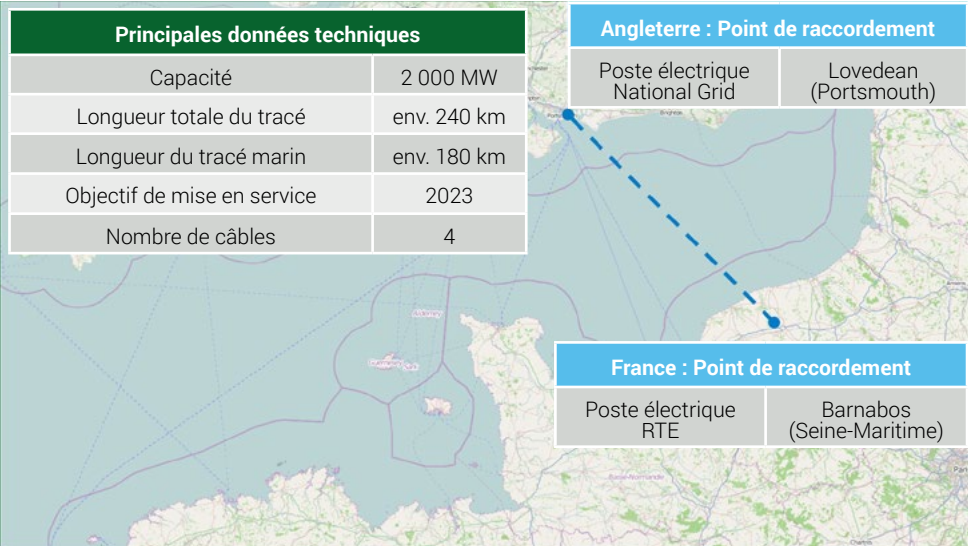


LE PROJET

Le projet d'interconnexion AQUIND est une nouvelle liaison électrique souterraine et sous-marine qui assurera la connexion des réseaux britannique et français.

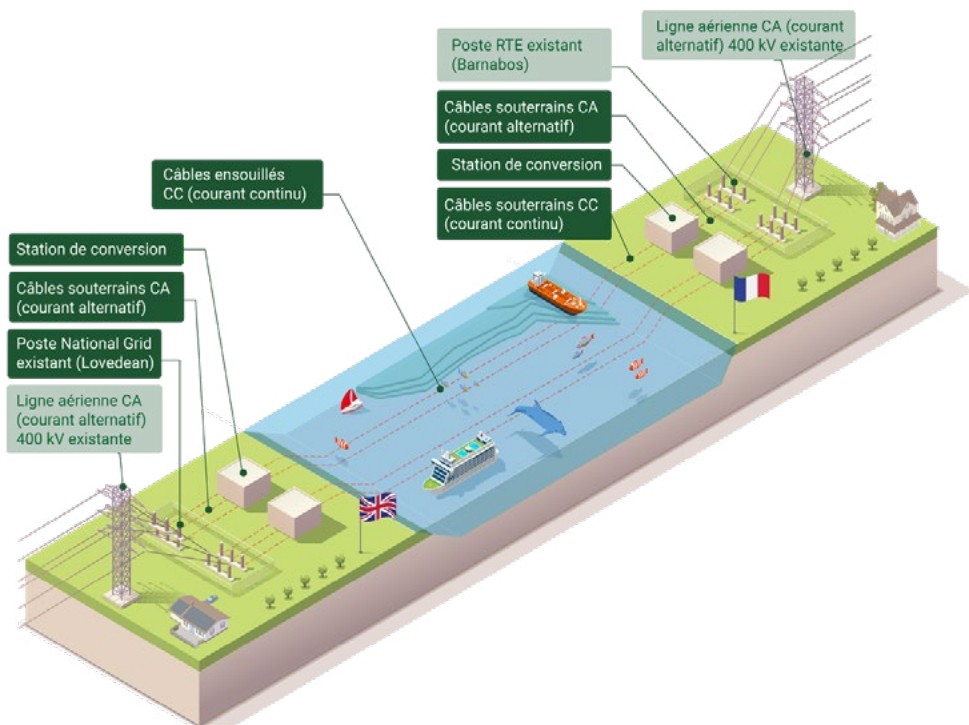
Cette interconnexion améliorera la sécurité de l'approvisionnement, contribuera à favoriser un fonctionnement bien intégré des énergies renouvelables et à faciliter la fourniture de services auxiliaires, pour offrir aux exploitants plus de souplesse dans la gestion du réseau électrique.

Elle permettra également d'intensifier la concurrence sur les marchés de l'énergie et pourra entraîner une baisse du prix de l'énergie pour les consommateurs et les entreprises.





Avec une capacité de 2000 MW, l'interconnexion transportera jusqu'à 16 millions de MWh d'électricité chaque année entre les deux pays connectés, soit respectivement 5 % et 3 % de la consommation totale de la Grande-Bretagne et de la France, soit la consommation de millions de foyers.

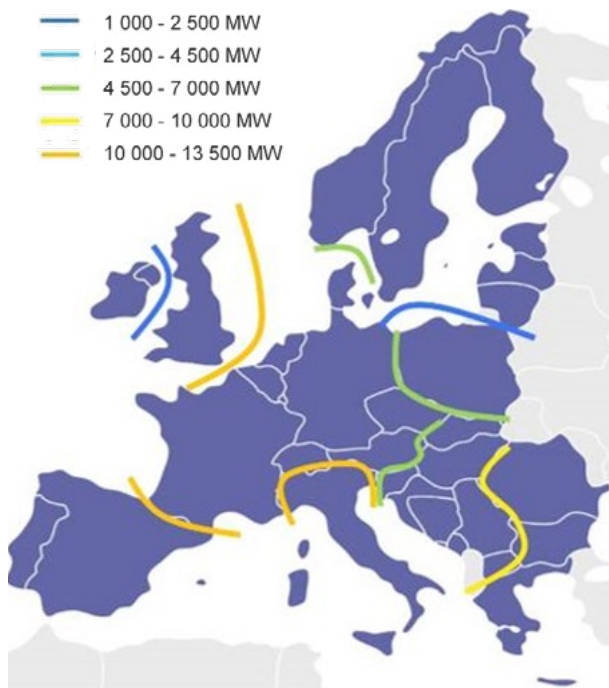


L'UTILITE DU PROJET

Le besoin d'interconnexions

Le gouvernement français et la Commission européenne ont identifié les interconnexions comme un facteur essentiel de la création d'un marché de l'énergie intégré, pour offrir aux consommateurs et aux entreprises le meilleur rapport qualité-prix.

En reliant les réseaux électriques britannique et français, le projet vise à rendre les marchés énergétiques plus efficaces et à sécuriser l'offre. En apportant plus de souplesse aux réseaux électriques, elle permettra l'intégration de différentes sources d'énergie renouvelable et une meilleure adaptation aux fluctuations de la demande.



Besoin d'interconnexions en Europe à l'horizon 2030, selon l'ENTSOE



Les avantages du projet

Un approvisionnement fiable en électricité pour le Royaume-Uni et la France

L'interconnexion permettra le transport d'électricité dans les deux sens. Ainsi, les réseaux électriques français et britannique pourront gérer plus efficacement leurs fluctuations de consommation et de production.

Favoriser une baisse des prix de l'énergie

En diversifiant les sources d'électricité, l'interconnexion favorisera une concurrence plus importante sur tous les marchés nationaux de l'énergie. Ceci pourrait aider à faire baisser les prix de l'énergie pour les consommateurs.

Aider à l'émergence des énergies renouvelables

Les sources d'énergies renouvelables telles que l'éolien ou le solaire sont souvent tributaires des conditions météorologiques locales. En l'absence de vent, une quantité plus élevée de notre électricité est issue des énergies fossiles.

L'interconnexion permettra au Royaume-Uni et à la France d'exporter leurs excédents d'électricité en cas de pics productions, ou d'en importer en cas de pics de consommation, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles.

Le porteur du projet

AQUIND Limited est une société enregistrée au Royaume-Uni. Le développement de l'interconnexion est son seul domaine d'activité.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Les principaux éléments du projet comprennent les câbles sous-marins et souterrains, ainsi que les nouveaux postes de conversion au Royaume-Uni et en France.

Le câble

Le trajet des câbles sous-marins va d'Eastney au Royaume-Uni jusqu'à Hautot-sur-Mer en France.

Entièrement sous-marin et souterrain, le projet a pour objectif de limiter autant que possible son impact visuel.

La partie souterraine reliera le câble sous-marin depuis ses points d'atterrissage de chaque côté de la Manche vers les postes électriques à Lovedean au Royaume-Uni et à Barnabos (commune de Bertrimont, Seine-Maritime) en France.

Les postes de conversion

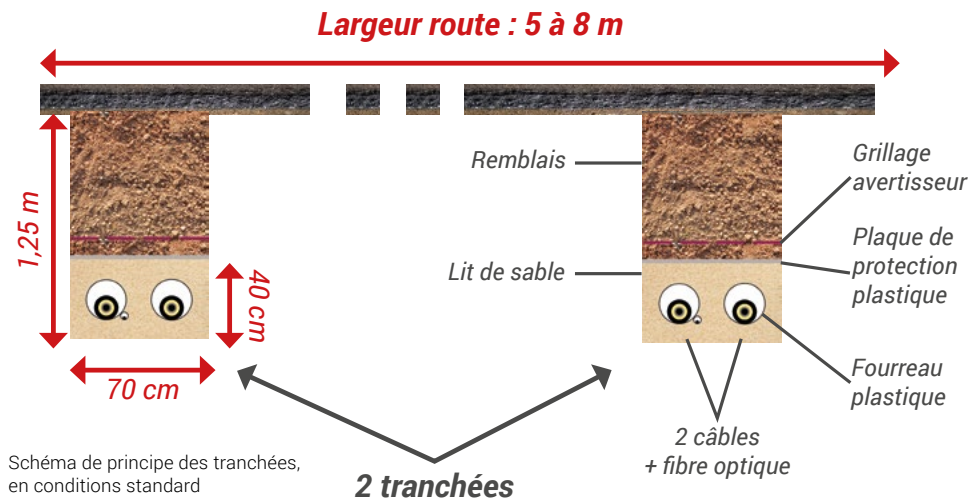
Les postes de conversion sont nécessaires au Royaume-Uni et en France pour convertir le courant continu en courant alternatif et vice-versa.

Le courant alternatif est utilisé pour la distribution de l'électricité dans les réseaux électriques français et britannique, tandis que le courant continu permet de transporter l'électricité plus efficacement sur de grandes distances.



Partie terrestre de l'interconnexion AQUIND en France

Quatre câbles souterrains en courant continu à haute tension relieront le point d'atterrage proposé sur la commune d'Hautot-sur-Mer (Pourville) à un nouveau poste de conversion qui sera située à environ 36 km au sud, à proximité du poste RTE de Barnabos. Ils seront installés dans deux tranchées.

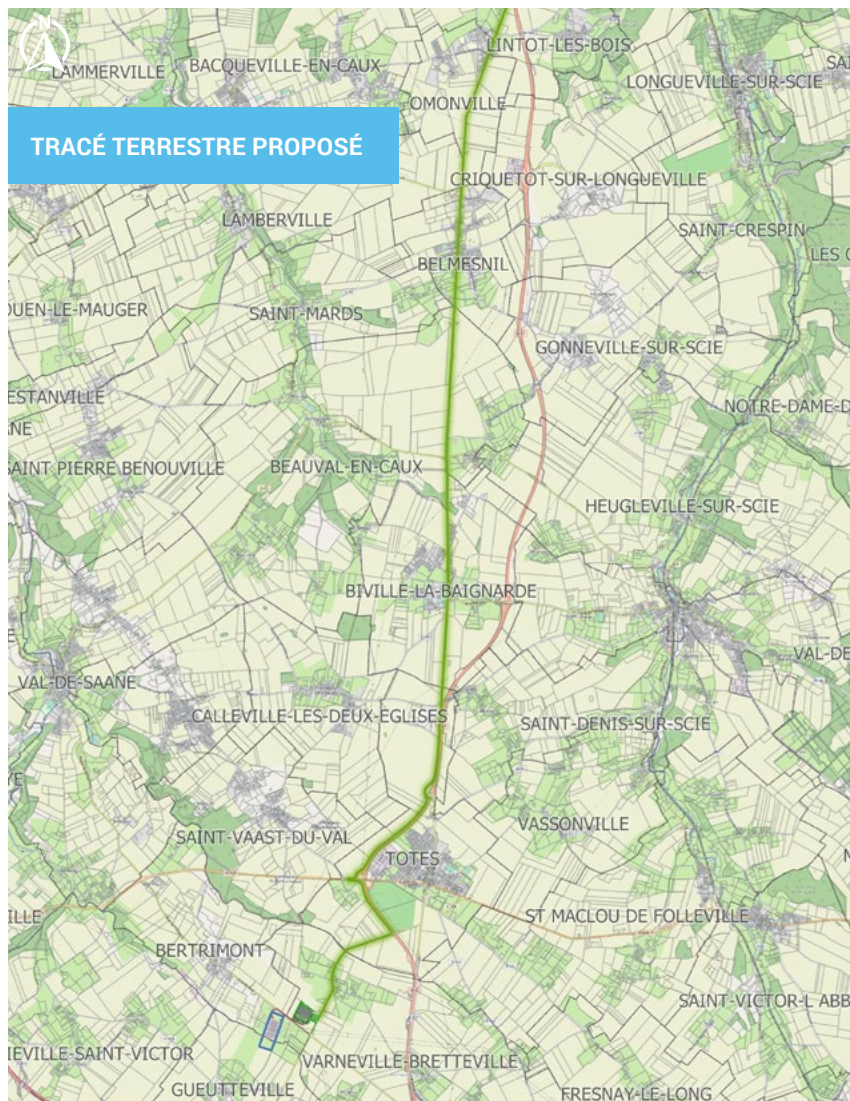


Le choix du tracé des câbles souterrains est réalisé sur la base d'un processus d'analyse détaillée de tous les enjeux, notamment :

- Aspects environnementaux : proximité de zones protégées ou d'habitats d'espèces protégées.
- Aspects patrimoniaux : présence d'éléments culturels ou du patrimoine.
- Facteurs techniques : présence de réseaux et équipements enterrés sous les voiries routières.

Plusieurs options de tracé ont été étudiées et présentées en concertation. Après l'analyse de l'ensemble des enjeux et une large écoute des acteurs du territoire, un tracé privilégié a été identifié. Il est présenté dans la double page suivante.





Poste de conversion



Le poste de conversion doit s'implanter en France à proximité du poste RTE de Barnabos, auquel viendra se connecter le projet.

L'étude de plusieurs options a abouti au choix d'un site de 9 hectares sur la commune de Varneville-Bretteville, en bordure du réseau routier départemental.

5 hectares sont dédiés à l'intégration paysagère et à la gestion des eaux de surface (modélisation indicative).

Partie maritime de l'interconnexion

La partie maritime de l'interconnexion comprendra quatre câbles haute tension sous-marins.

Les câbles en haute mer seront majoritairement ensouillés dans des tranchées creusées dans le fond marin.

Par endroit ponctuels, pour des raisons techniques, les câbles pourront être protégés par des systèmes d'enrochements.



Navire Câblé : navire spécialisé dans la pose des câbles sous-marin pour le transport d'énergie électrique (Source : Prysmian)

LA CONCERTATION

La concertation préalable réglementaire

En septembre 2017, les maîtres d'ouvrage AQUIND Ltd. et RTE ont saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) pour recueillir l'avis du public dans le cadre d'une concertation préalable. Celle-ci s'est déroulée du 19 mars au 4 mai 2018, sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP.

La concertation a pris plusieurs formes, avec 3 réunions publiques (Dieppe, Bertrimont et Hautot-sur-Mer), des tables rondes thématiques (pêche, environnement, agriculture) et la mise en ligne d'un site internet dédié à la concertation.

Le bilan de la concertation rédigé, par le garant, a souligné la conformité de la démarche et la sincérité du maître d'ouvrage. Le garant et les représentants d'Aquind. ont conclu à la nécessité de poursuivre la concertation sur l'aire d'étude.

Le dialogue avec le territoire

En parallèle des études, le maître d'ouvrage a poursuivi ses échanges avec le territoire. 5 réunions publiques et 2 permanences d'information se sont tenues entre octobre 2018 et octobre 2019. Parallèlement à ces événements publics, un lien permanent a été maintenu avec les acteurs locaux : élus et services des collectivités territoriales, monde socio-économique, chambre d'agriculture, associations, riverains...

La pédagogie a tenu un rôle central dans la démarche, sur plusieurs aspects récurrents dans les débats : utilité des interconnexions, champ magnétique, visibilité du poste de conversion. Une version actualisée du site Internet a été mise en ligne en juin 2019. Elle propose des représentations graphiques du projet.





Contactez-nous

Pour de plus amples informations sur l'interconnexion AQUIND, et pour contacter l'équipe du projet, visitez le site internet de la concertation préalable :

www.concertation-aquind.fr

AQUIND Limited, société enregistrée conformément aux lois de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 06681477 et dont le siège social est sis : OGN House, Hadrian Way, Wallsend, NE28 6HL, Royaume-Uni